



Remboursement d'un crédit fait avec mon ex-mari handicapé

Par **levou58**, le **26/10/2008** à **13:47**

Mon ex -mari avait déjà été marié 1 fois et avait acheté la maison avec sa 1ère femme , il a divorcé et s'est mis avec moi . nous avons refait le rachat du crédit (moi a mon nom de jeune fille et lui) nous nous sommes mariés (2ans après) Ensuite il est tombé malade gravement et a été mis sous curatelle suite à ma demande de divorce .le jugement a été prononcé à l'amiable pas de souci .par contre je ne suis pas compté comme propriétaire de la maison étant donné que cette maison avait été achetée de son 1er mariage par contre il doit me rembourser la moitié du crédit .

ma question est : étant donné qu'il est sous curatelle et qu'il n'a pas d'argent , l'UDAF qui s'occupe de lui peut-elle m'avancer l'argent ou faut-il que j'attende qu'il meure pour toucher mon argent .

je ne connais pas du tout les lois . si quelqu'un peut me renseigner , je vous en remercie d'avance .